



« Couples, familles, parentalités »

Réunie le 17 novembre 2018 à Strasbourg, l'Assemblée de l'Union a reçu avec reconnaissance les contributions sur le thème « Couples, familles, parentalités » suscitées par le livret du Service de pastorale conjugale et familiale de l'UEPAL. Ces contributions font ressortir des préoccupations et des questions tant par rapport au couple que par rapport à la famille. La diversité des points de vue et les attentes, quelquefois contradictoires vis-à-vis de l'Église, interpellent aussi le souci de la communion ecclésiale. L'Assemblée a confié au Conseil de l'Union le soin de finaliser le message ci-après.

1. Le couple en question

L'image du couple comme métaphore de l'Alliance de Dieu avec l'humanité traverse toute la Bible. Elle met notamment en avant la fidélité, la tendresse et la fécondité. L'altérité et le dialogue entre partenaires en constituent les caractéristiques. Le couple est appelé à fonder sa propre fidélité sur celle de Dieu et à renouveler ses engagements dans la promesse de Sa grâce. Mais le couple est aussi une réalité fragile dans notre société où l'on se marie de moins en moins et où un mariage sur deux se conclut par un divorce. Par ailleurs, de nouveaux modes de vie en couple se développent.

1.1. La séparation et le divorce, des réalités à accompagner

Vécus comme une blessure au sein de nos familles, le divorce et la séparation appellent bienveillance et accompagnement dans notre réalité d'Église.

L'Église a pour vocation l'accompagnement des couples qui souhaitent réfléchir à la lumière de la foi sur la situation qu'ils traversent. Elle soutient les personnes qui souffrent et vivent le divorce comme un échec ou un traumatisme. Le rôle de l'Église est de favoriser et de proposer des lieux de réflexion biblique et théologique sur la possibilité de reconstruire sa vie sous le regard de Dieu.

1.2. Quelle bénédiction pour quels couples ?

Les Églises protestantes considèrent le mariage comme un contrat humain et social, et ont vocation à accueillir, accompagner et invoquer la bénédiction de Dieu sur les couples mariés qui le demandent. Cette bénédiction ne sacralise pas un lien, mais énonce une promesse pour les personnes et leur projet de vie. L'Église offre une préparation adéquate, notamment en invitant les couples à questionner les motivations des demandes de bénédiction nuptiale.

Concernant la bénédiction des couples de même sexe, un temps de réflexion synodale a été proposé en 2014 aux paroisses en vue d'une décision de l'Assemblée de l'UEPAL. Aucun consensus n'ayant pu être trouvé, l'Assemblée avait décidé de laisser passer au moins trois ans avant de reprendre la question. Aujourd'hui, de plus en plus de paroisses attendent de leur Union d'Églises une position claire. Elles expriment également la volonté de ne pas se focaliser sur cette question.

2. La famille dans tous ses états

Les modèles familiaux se sont succédé au fil du temps, mais l'attachement à la famille comme cellule de base du lien social reste fort. La famille constitue une image biblique de l'Église, préfiguration du Royaume : « ... vous n'êtes plus des étrangers ni des gens de passage, vous êtes concitoyens des saints, vous êtes membres de la famille de Dieu » Eph. 2,19. Les textes bibliques eux-mêmes nous présentent plusieurs modèles de famille illustrant que les liens biologiques, à eux seuls, ne fondent pas la famille. Celle-ci s'épanouit d'abord dans la qualité du lien qui unit ses membres. A ce titre, la famille est le lieu de l'adoption et de la transmission.

2.1. La grâce de l'adoption

C'est parce que nous sommes enfants de Dieu, choisis par lui, que nous sommes invités à porter Son regard sur nos familles, quelles que soient leurs formes. Que ce soit dans une famille « Père-Mère-Enfant(s) », recomposée, mono ou homoparentale, l'important est que tout enfant soit aimé, accueilli comme il est, et éduqué. Alors qu'il serait tentant d'opposer filiation biologique et filiation adoptive, nous affirmons que chaque enfant a d'abord besoin d'être adopté, même s'il s'agit d'un enfant biologique.

2.2. La difficile transmission

Nombreuses sont les personnes, les familles et les communautés à éprouver des difficultés à éveiller à la foi et à transmettre les valeurs qui en découlent. Dans une société sécularisée, c'est un défi majeur et une mission essentielle de l'Église. La transmission ne se maîtrise pas. Elle est de l'ordre d'un don et relève d'une grâce. L'objet de la catéchèse et du témoignage n'est pas donc pas de transporter des contenus dans une tête, mais par une rencontre et par un accompagnement, d'ouvrir à une rencontre personnelle avec Dieu. Parce que la transmission échappe à toute maîtrise, elle requiert la coopération de tous les partenaires éducatifs. Les communautés de l'UEPAL ont vocation à assurer ce rôle de partenaire éducatif. C'est en vivant pleinement notre foi, en donnant corps aux valeurs qui nous importent par nos actions, nos paroles et nos choix, que nous sommes témoins et semeurs d'Évangile. Cherchons donc avec confiance à ouvrir à une rencontre personnelle avec Dieu, conscients que les résultats ne nous appartiennent pas.

3. La communion ecclésiale

L'Église incarne le lieu de la communion fraternelle au-delà des différences. Nous constatons que l'homme d'aujourd'hui se vit comme un nomade : fluide quant à ses appartenances, ses quêtes et parfois ses certitudes. L'Église a vocation à donner des repères et non à prendre des positions éthiques valables en tout lieu et en tout temps. Dans sa théologie et son action, elle interroge sans cesse l'enseignement des Écritures, cherche l'inspiration du Saint Esprit, et garde particulièrement le souci des plus fragiles.

Nous comprenons l'Église comme un lieu rare et nécessaire où se vit le débat contradictoire. Elle permet la confrontation des interprétations, la divergence et l'apprentissage du respect. De multiples questions éthiques se profilent comme autant de sources de débats. Osons l'Église de la communion fraternelle comme lieu des divergences assumées, au nom de Celui qui nous réunit au-delà de nos altérités.

Le Conseil de l'Union veillera à ce que :

- le travail biblique et théologique soit poursuivi sur les thèmes abordés par le livret « Couples - Familles - Parentalités » ;
- des formations soient proposées aux pasteurs et aux laïcs pour poursuivre la réflexion ;
- une offre d'accompagnement des couples et des familles (divorces, familles recomposées, monoparentales, etc...) soit mise en place, notamment des groupes paroles et des éléments liturgiques ;
- la réflexion sur la bénédiction des couples de même sexe soit reprise et soumise au vote de l'Assemblée de l'UEPAL en automne 2019.

Message de l'Assemblée de l'Union du 17 novembre 2018
finalisé par le Conseil Plénier du 22 janvier 2019